



Berne, le 14 juin 2024

Destinataires :

Gouvernements cantonaux

**Modification de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement :
ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Le 14 juin 2024, le Conseil fédéral a chargé le DFJP de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur la modification de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement.

La consultation durera jusqu'au **5 octobre 2024**.

Le projet mis en consultation prévoit que la durée d'indemnisation antérieure doit être prise en compte dans la nouvelle durée d'indemnisation en cas de changement de statut. Les modifications qu'il propose sont liées au changement de pratique du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) concernant l'Afghanistan.

Le projet vise également à inscrire dans l'ordonnance 2 sur l'asile les cas de figure - qui se sont déjà présentés - dans lesquels des forfaits d'aide d'urgence sont versés en rapport avec le statut de protection S (non-entrée en matière sur une demande de protection, décision négative sur l'octroi d'une protection et révocation).

Nous vous invitons à nous donner votre avis sur les dispositions proposées dans cette ordonnance et sur leur commentaire (rapport explicatif).

Le dossier de consultation est disponible sous [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. C'est pourquoi nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**en version PDF, accompagnée d'une version Word**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

info-subventionen@sem.admin.ch



M. Stephan Gürber (tél. 058 463 46 10) et M^{me} Martina Obrist (tél. 058 463 43 44) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration et vous prie d'agréer Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Beat Jans
Conseiller fédéral